OCEAN TOGO.

DIX [illegible] PAR AN. Les quelques mois d'avit et Ancre [illegible] payés, et à [illegible] que ceux qui voudra [illegible] n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les [illegible] abonnés ANGLAIS ET EN FRANCAIS à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Un carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les [illegible] dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront payés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'un citoyen quelconque en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

BATEAU A VAPEUR A [illegible]

Le nouveau et superbe bateau à vapeur **ANDREW JACKSON**, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et d'excellents emménagements pour les passagers, c'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des [illegible] accommodants. S'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
encong. Gravier & Tchoupitoulas.

31 déc

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur **TRANSPORT & EXPERIMENT.**

Le **TRANSPORT**, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les mardis après avoir débarqué ses passagers avec le bateau à vapeur **EXPERIMENT**, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à (21 déc) DOUMEING & FUSELIER.

POUR BORDEAUX.

Le navire français **L'EUCHARIS**, capitaine Maissin, partira pour le dit port, le 12 courant fixe. S'adresser pour les conditions du passage, au capitaine à bord, ou à OSMIN BIGOURDAN,
6 fév rue Toulouse, No. 23

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA** ou **BELLO INDIO**, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUGULLU, LAPEYRE & Co,
5 fév rue Toulouse, No. 27

POUR MARSEILLE. (passage seulement.)

Le navire français **VILLE DE MARSEILLE**, capitaine Alleyre, ayant son chargement engagé, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
5 fév No. 103, rue Royale

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **LOIRE**, capitaine Boulanger, recevra à bord, 150 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret et passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
5 fév rue Royale, No. 103

POUR TAMPICO.

La goëlette **TALBOT JONES**, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 500 barils, elle est excellente sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
31 jan

POUR LIVERPOOL.

Le **TALLAHASSEE**, capitaine Glover, maintenant à la Presse-à-coton d'en bas, peut prendre 250 à 300 balles de coton. S'adresser à
29 jan BENJ. BOOTH & Co.

POUR MATAMORAS (dimanche, 2 février.)

La goëlette française voilière **PEARL**, a besoin de 20 barils pour compléter son chargement et pourra prendre quelques passagers, ayant de beaux emménagemens. S'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT,
27 jan rue St. Louis, No. 11

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol **TRES-AMIGOS**, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagée. Pour le reste ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à

COURVAL, ACEBO &C O.
2 jan

A FRETER.

Le brick de première classe **GARNET**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Burgess, du port d'environ 194 tonneaux, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau, No. 13.

17 jan I. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette **LEONARD**, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 jan TUYES & CO.

A VENDRE OU A FRETER.

La barque **LOUISA**, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
18 jan 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **GROTON**, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 200 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

Fs. PERRET & GALLY,
11 janv rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain **SENATOR**, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à TIERNAN, CUDDY & CO.
6 jan encong. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le **HEROLD**, capitaine Hall, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à I. OGDEN & CO,
4 jan rue du Canal, No. 72.

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire **A. I. GULNARE**, capit. Wait, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à TIERNAN & CUDDY,
4 jan encong. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE.

Le goëlette **PROTECTION**, capitaine Long, est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
28 déc TRUS. TOBY & CO.

Succession de Thomas Caldwell.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité et son cautionnement annulé.

Par ordre de la cour,
12 fév W F C DUPLESSIS, rér.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que F. Fernandez a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. C. Tillinghast, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
12 fév W. F. C. DUPLESSIS, rér.

Succession de Louis Joseph Aillot.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Durand, exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point approuvé et homologué et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
12 fév W F C DUPLESSIS, rér.

Succession de David Weight.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par figurant les de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
13 fév W F C DUPLESSIS, rér.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

Il sera vendu, le lundi, 18 février, courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une maison située au faubourg de Marigny, entre les rues Victoire et Marigny, ayant 60 pieds de face sur la rue Marigny, sur lequel terrain il y a une maison bâtie en briques entre poteaux, et couverte en bardeaux, divisée en 6 appartements, une galerie, 3 cabinets, 2 cuisines, porte-cochère, &c.

Aussi : 23 esclaves de l'un et de l'autre sexe ; parmi lesquels se trouvent de bons tonneliers, des charretiers, des cochers, des cuisiniers, des forgerons, des paveurs, des blanchisseuses, des repasseuses, des couturières, &c. Les qualités de chacun de ces susdits esclaves seront publiées sur des petites affiches avant et au moment de la vente.

Conditions pour maisons et terrains. 1 et 2 ans de crédit ; les acquéreurs des maisons et des terrains pourront prolonger les paiements un an de plus, en payant 10 pour cent d'intérêt par an.

Pour les esclaves, 1 an de crédit, le tout payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi : 13 actions sur le capital de la Presse à Coton de la Levée.

Les conditions seront publiées au moment de la vente.
8 février

VENTES PAR LE MARSHAL.

Edward Hinds vs. G. W. Garvin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 février courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, divers articles de groceries, 16 tableaux, 2 miroirs, 12 carafes et des verres, un poêle et ses tuyaux, ustensiles de cuisine, tables &c. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions ; Comptant.
10 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 4 mars 1834, à midi,

La goëlette **SABINE**, ses agrès et apparaux, saisie à la poursuite de H. Spearing.

Conditions : Comptant.
1 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ch. Gayarré, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, l'esclave nommée Annette, agée d'environ 20 ans, saisie dans l'affaire de N. M. Richer.

30 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Warren L. Burges vs. le bateau à vapeur Creole et les propriétaires d'icelui.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, le bateau à vapeur Créole, ses apparaux et meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi, 19 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné par le No. 16, situé sur le côté gauche du chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur 180 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de J. B. Casenave.

17 jan B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writ de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 17 février 1834, à midi, les propriétés suivantes, situées au nouveau faubourg Marigny.

Quatre Terrains Nos. 2, 3, 4, 5, dans l'Ilet No. 103, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Magistrats, sur 150 pieds de profondeur.

Trois autres Terrains, Nos. 7, 8 et 9, dans l'Ilet mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur.

Un lot No. 10, dans l'ilet, formant l'encoignure de la rue de la Loi.

Deux autres Terrains, Nos. 11 et 12, dans le dit ilet, ayant chacun, 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de J. H. Shepherd et J. Ireland, encanteurs de W. H. Ireland.

Conditions : Comptant.
17 déc B. BEAUREGARD, marshal

LE soussigné offre à vendre son fonds de Boutique d'armurier à un prix modéré. Les personnes qui ont des armes chez lui sont invitées de les retirer de suite, et celles qui lui doivent de solder leur compte immédiatement.

3 fév—15 PIERRE LAMBERT.

REÇU de Paris, 5 caisses de véritable remède de Leroy, et à vendre à prix réduits par

H. BONNABEL & FRERES.

EN débarquement du navire Ohio, de Boston, et à vendre par les soussignés, 100 caisses sel raffiné de Pembroke, pour la table.

T. NICOLET & Co,
29 jan rue Toulouse, No. 30

POUR LES SERRURIERS
EN TOUS GENRES, POSE LES SONNETTES.
Rue St. Philippe, No. 112, entre les rues Bourbon & Dauphine.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'établir son atelier à la susdite adresse où il se propose d'exécuter tous les genres d'ouvrages, qu'il lui seront adressés dans sa partie. Balcons de tous dessins ; Grilles de porte et d'entourage, de place ou de tombeau ; Rampes d'escalier, Paratonnère à girouette, ornés et ordinaire ; Mécanique et haute Serrurerie d'appartements, pose les sonnettes à l'instar de Paris et à garantie. MM. les entrepreneurs trouveront chez lui dextérité et perfection dans tous les ouvrages qu'ils voudront bien soumettre au soin de leur serviteur.

24 jan—14 L. LEROUX.

MAGASIN DE VOITURES.
Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

LE soussigné a ce magasin et vient de recevoir par les derniers arrivages, un bel et élégant assortiment de voitures, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables pour du comptant, ou pour de bons billets.

22 jan M. WALTON.

LE soussigné ayant transporté son magasin, No. 95, rue de Chartres, encoignure Conti, donne avis à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du nord, un assortiment complet d'Horlogerie et de Bijouterie, qu'il vendra à des prix modérés ; tel que, Pendules avec ou sans musique ; Vases à fleurs ; Chandeliers dorés et plaqués, Boîtes à musique, diverses grandeurs ; patente Lever en or et en argent ; Montres Lépine do. Boucles d'Oreille émaillé, cadrée, jet, perle fines et autres ; Boutons, Epingles et Bagues ; do. Boucles de Bretelles en or et en argent ; Lunettes do. Bez, do. Tabatières do. Couverts à filet en argent et plaqué ; Timbales do. Bougeoirs, do. ornements ecclésiastiques ; Porte Mèches, longues Vues ; belles Gravures encadrées ; et Gravures françaises assorties [illegible] Horlogerie.

Il continue comme précédemment à repaser les pendules et les montres et achète les matières d'or et d'argent.

5 fév—6,2,ys ROCQUET.

AUX ENTREPRENEURS.

Les soussignés [illegible] de Paris à scie à vapeur des [illegible] P. Cousin [illegible] sont prêts à recevoir des ordres pour toute espèce de bois de charpente de pin et de cèdre. Les personnes qui auront des ordres à faire exécuter trouveront de leur avantage de s'adresser aux soussignés.

[illegible] CUSHMAN & ALPUENTE.
[illegible] 4,8 au bassin Carondelet.

BOUTEILLES A BIERE.—50 grosses de bouteilles à bière de Brennes, sur bon état et à vendre par

TIERNAN, CUDDY & Co.
[illegible] fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu le 24 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une belle maison à l'encoignure des rues Royale et Hôpital, No. 348, mesurant 46 pieds, 10 pouces front à la rue Royale, sur 90 pieds de long à la rue de l'Hôpital, sur lequel il se trouve écurie, remise et la cour pourvue en briques de bord.

Le Lot à côté mesurant 28 pieds front à la rue de l'Hôpital, sur 90 pieds 4 pouces de profondeur, sur lequel il se trouve une écurie de 16 pieds, une remise de 15 pieds, et une maison bâtie en briques de 4 appartements, toutes les bâtisses étant couvertes en ardoises.

Un Terrain dans le faubourg Marigny, encoignure Victoire et Marigny, mesurant soixante pieds sur chaque face sur lequel est une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, 6 appartements, 1 galerie, 3 cabinets, 1 porte de cour, 1 cuisine, &c.

Aussi : 22 Esclaves des deux sexes, parmi lesquels se trouve un bon tonnelier, des draymans, cochers, cuisiniers, forgeron, paveurs, blanchisseuses, repasseuses couturières, &c. Les talents de chacun seront désignés avec les noms au moment de la vente dans de petites affiches.

Conditions : pour les propriétés 1 comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves, un an de crédit, billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Plus : 13 actions de la Presse à Coton de la Levée.

Conditions : au moment de la vente. 29 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

FAILLITE de J. Prendergast.—Par ordre du syndic, dans cette affaire—Il sera vendu le 26 février, à midi, à la Bourse, la négresse Sophia, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, elle est affectée d'une cataracte, et ne jouit pas d'une bonne santé.

Conditions : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, not. public, aux frais de l'acquéreur. 27 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu le 18 février, à midi, à la Bourse Hewlett, à la folle en chère de M. Charles McMillien, avocat qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 31 décembre, du même objet par le même encanteur pour la somme de 9000 piastres, 2 Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Euterpe, (faubourg Annonciation) avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus, à l'encoignure est une maison de maître bâtie depuis peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonnier. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, magasin en bois, latrines. Le terrain est bon, et les banquettes sont très élevées. Il s'y trouve des orangers et d'autres arbres. Le propriétaire invite les acquéreurs à visiter cette belle propriété, pour pouvoir l'apprécier. S'adresser sur les lieux, ou à l'encoinure des rues Bourgogne et St. Louis, No. 127. La propriété est située dans l'Ilet après M. Fowcock.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

PAR H J DOMINGON.

Il sera vendu vendredi, 21 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Victorine Boutin, f. c. l. savoir :

Sophie, négresse âgée d'environ 29 ans, faisant passablement la cuisine pour un petit ménage.

Eloise, sa fille mulâtresse âgée d'environ, 11 ans, domestique de maison.

Sarah, négresse âgée d'environ 18 ans, do.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Chs. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

Il sera vendu le mardi, 25 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, les biens ci-après, dépendant de la communauté qui a existé entre Jean Edouard Maurinne et feue Marie Perdomo, son épouse.

No. 1. 1° Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue St. Paul, ayant mesure française, 34 pieds de face à la dite rue St. Paul, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouve construite et ses dépendances.

No. 2. 2° Un autre lot de terre attenant au précédent ayant 26 pieds de face à la dite rue St. Paul, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la portion de bâtisse en bois qui s'y trouve construite.

No. 3. 3°. Un autre lot de terre, attenant au précédent par le fond, ayant 30 pieds de face à la rue Perdido dite Girond, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la portion de bâtisse en bois qui s'y trouve construite.

No. 4. 4° Et un autre lot de terre attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue Perdido dite Girond, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouvent construite, le tout mesure française.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction & hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 jan

PAR TRICOU & CANONGE.
TERRAINS DE VALEUR POUR BATIR.

Il sera vendu le 1er. mars prochain, à midi, au café de la Bourse, les propriétés suivantes à moins qu'il n'en soit disposé auparavant à l'amiable.

5 terrains à l'encoignure des rues Magasins et Orangers.

Les Nos. 9, 10 et 11 mesurant 27 pieds chaque sur la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur.

Le No. 12, lot d'encoignure ayant 26 pieds sur 100.

Le No. 13, attenant aux lots ci-dessus, ayant 27 pieds sur la rue des Orangers, sur 107 de profondeur.

8 terrains—Nos. 31, 32, 34 et 35 dans la belle partie de la village qu'on appelle Ilet Walden. Cette propriété est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'en donner d'autres descriptions, les terrains mesurent chacun 29 pieds de face sur 150 pieds 10 pouces de profondeur.

Un terrain sur la rue des Calyssée ou du Camp, mesurant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, 149 pieds 2 pouces sur la ligne de l'autre côté laquelle augmentation de profondeur a une largeur sur le derrière de 16 pieds 7 pouces donnant au dit terrain une figure hexagone.

Un lot sur la rue des magasins ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur 131 pieds 9 pouces 7 lignes et s'étend sur le derrière de la partie hexagone du terrain sur la rue du Camp, fesant des deux terrains une situation très convenable pour une manufacture.

Un terrain sur la rue Poydras entre les rues du Camp et St-Charles, mesurant 28 pieds sur 62 pieds 8 pouces 5 huitièmes ; ce lot a une bâtisse sur le devant avec une cuisine en briques à deux étages sur le derrière, et il a aussi l'usage en commun d'une allée de 5 pieds du côté de l'est.

Conditions :—Pour les terrains sur les rues des Magasins et du Camp, 6 et 12 mois pour moitié du prix d'achat, la balance à 1 et 2 ans. Pour le terrain sur la rue Poydras, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 jan

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 1er. mars, à midi, à la Bourse, il sera vendu, un Terrain fesant face à la rue Dauphine, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, de 34 pieds, 6 pouces de fuée, sur 65 pieds 1 pouce de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, savoir : une maison en briques bâtie en 1832, ayant 32 pieds 6 pouces de face, une cuisine à étage, aussi en briques de 34 pieds 6 pouces de face, divisée en plusieurs chambres avec cheminées, la cour est pavée, &c. Le tout est fort bien arrangé.

Conditions : $500 comptant, le résidu à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er. février

PAR H. DOMINGON & HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu samedi, 15 février, à midi, à la Bourse, cette propriété de belle valeur, appartenant à M. Azéreti, et située à l'encoignure des rues de la Levée et Esplanade, faisant face à la place Jackson. De plus, la maison et le terrain adjoignant la première, faisant aussi face à la place Jackson. Ces propriétés sont si bien connues qu'il est inutile d'en donner la description. Les plans sont exposés à la Bouse.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit, en Billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 31 jan

M. PLAIX, docteur médecin de la faculté de Paris, chirurgien accoucheur, membre de plusieurs Sociétés Savantes, récemment arrivé de Paris, où il a exercé sa profession pendant plusieurs années, a l'honneur d'offrir ses services au public. Une expérience de près de douze ans, son exactitude et son empressement auprès de ses malades, lui concilieront ; il espère, la confiance publique.

Les familles malheureuses trouveront en lui une disposition constante à leur prodiguer ses soins. Demeure est rue Dumaine, No. 74. 24 jan

[illegible] DE RECOMPENSE.

[illegible] EST parti environ de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe [illegible] figure maigre ; il avait sur lui un pantalon [illegible] drap noir et un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

FORSTALL & CO.
26 déc—1

SEL—[illegible] Sel à bord du [illegible] Co.
21 jan B. [illegible] Co.

On demande [illegible] jeune NOURRICE [illegible] la présente [illegible] s'adresser [illegible] ville.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu le samedi 22 février 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La belle maison et le terrain No. 348, à l'encoignure des rues Royale et Hôpital, le terrain mesure 46 pieds 10 pouces de face, sur la rue Royale et 90 pieds de profondeur, sur la rue de l'Hôpital, la cour est pavée en briques, écurie, remise, &c. Le tout en bon état et très bien distribué.

Aussi : Le terrain voisin, mesurant 23 pieds de face, rue de l'Hôpital, sur 74 pieds 4 pouces de profondeur. Il y a sur ce terrain une maison de briques, de 4 chambres, 1 écurie, 1 remise &c. le tout couvert en ardoises.

Aussi : Un terrain dans le faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Victoire et Marigny, ayant 60 pieds de face sur la rue Victoire, et 60 pieds de face et de profondeur sur la rue Marigny, sur lequel terrain il y a une maison bâtie en briques entre poteaux, et couverte en bardeaux, divisée en 6 appartements, une galerie, 3 cabinets, 2 cuisines, porte-cochère, &c.

Aussi : 23 esclaves de l'un et de l'autre sexe ; parmi lesquels se trouvent de bons tonneliers, des charretiers, des cochers, des cuisiniers, des forgerons, des paveurs, des blanchisseuses, des repasseuses, des couturières, &c. Les qualités de chacun de ces susdits esclaves seront publiées sur des petites affiches avant et au moment de la vente.

Conditions pour maisons et terrains. 1 et 2 ans de crédit ; les acquéreurs des maisons et des terrains pourront prolonger les paiements un an de plus, en payant 10 pour cent d'intérêt par an.

Pour les esclaves, 1 an de crédit, le tout payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi : 13 actions sur le capital de la Presse à Coton de la Levée.

Les conditions seront publiées au moment de la vente.
8 février

VENTES PAR LE MARSHAL.

Edward Hinds vs. G. W. Garvin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 février courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, divers articles de groceries, 16 tableaux, 2 miroirs, 12 carafes et des verres, un poêle et ses tuyaux, ustensiles de cuisine, tables &c. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions ; Comptant.
10 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 4 mars 1834, à midi,

La goëlette **SABINE**, ses agrès et apparaux, saisie à la poursuite de H. Spearing.

Conditions : Comptant.
1 fév B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ch. Gayarré, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, l'esclave nommée Annette, agée d'environ 20 ans, saisie dans l'affaire de N. M. Richer.

30 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Warren L. Burges vs. le bateau à vapeur Creole et les propriétaires d'icelui.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, le bateau à vapeur Créole, ses apparaux et meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi, 19 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné par le No. 16, situé sur le côté gauche du chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur 180 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de J. B. Casenave.

17 jan B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writ de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 17 février 1834, à midi, les propriétés suivantes, situées au nouveau faubourg Marigny.

Quatre Terrains Nos. 2, 3, 4, 5, dans l'Ilet No. 103, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Magistrats, sur 150 pieds de profondeur.

Trois autres Terrains, Nos. 7, 8 et 9, dans l'Ilet mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur.

Un lot No. 10, dans l'ilet, formant l'encoignure de la rue de la Loi.

Deux autres Terrains, Nos. 11 et 12, dans le dit ilet, ayant chacun, 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de J. H. Shepherd et J. Ireland, encanteurs de W. H. Ireland.

Conditions : Comptant.
17 déc B. BEAUREGARD, marshal

LE soussigné offre à vendre son fonds de Boutique d'armurier à un prix modéré. Les personnes qui ont des armes chez lui sont invitées de les retirer de suite, et celles qui lui doivent de solder leur compte immédiatement.

3 fév—15 PIERRE LAMBERT.

REÇU de Paris, 5 caisses de véritable remède de Leroy, et à vendre à prix réduits par

H. BONNABEL & FRERES.

EN débarquement du navire Ohio, de Boston, et à vendre par les soussignés, 100 caisses sel raffiné de Pembroke, pour la table.

T. NICOLET & Co,
29 jan rue Toulouse, No. 30

POUR LES SERRURIERS
EN TOUS GENRES, POSE LES SONNETTES.
Rue St. Philippe, No. 112, entre les rues Bourbon & Dauphine.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'établir son atelier à la susdite adresse où il se propose d'exécuter tous les genres d'ouvrages, qu'il lui seront adressés dans sa partie. Balcons de tous dessins ; Grilles de porte et d'entourage, de place ou de tombeau ; Rampes d'escalier, Paratonnère à girouette, ornés et ordinaire ; Mécanique et haute Serrurerie d'appartements, pose les sonnettes à l'instar de Paris et à garantie. MM. les entrepreneurs trouveront chez lui dextérité et perfection dans tous les ouvrages qu'ils voudront bien soumettre au soin de leur serviteur.

24 jan—14 L. LEROUX.

MAGASIN DE VOITURES.
Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

LE soussigné a ce magasin et vient de recevoir par les derniers arrivages, un bel et élégant assortiment de voitures, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables pour du comptant, ou pour de bons billets.

22 jan M. WALTON.

LE soussigné ayant transporté son magasin, No. 95, rue de Chartres, encoignure Conti, donne avis à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du nord, un assortiment complet d'Horlogerie et de Bijouterie, qu'il vendra à des prix modérés ; tel que, Pendules avec ou sans musique ; Vases à fleurs ; Chandeliers dorés et plaqués, Boîtes à musique, diverses grandeurs ; patente Lever en or et en argent ; Montres Lépine do. Boucles d'Oreille émaillé, cadrée, jet, perle fines et autres ; Boutons, Epingles et Bagues ; do. Boucles de Bretelles en or et en argent ; Lunettes do. Bez, do. Tabatières do. Couverts à filet en argent et plaqué ; Timbales do. Bougeoirs, do. ornements ecclésiastiques ; Porte Mèches, longues Vues ; belles Gravures encadrées ; et Gravures françaises assorties [illegible] Horlogerie.

Il continue comme précédemment à repaser les pendules et les montres et achète les matières d'or et d'argent.

5 fév—6,2,ys ROCQUET.

AUX ENTREPRENEURS.

Les soussignés [illegible] de Paris à scie à vapeur des [illegible] P. Cousin [illegible] sont prêts à recevoir des ordres pour toute espèce de bois de charpente de pin et de cèdre. Les personnes qui auront des ordres à faire exécuter trouveront de leur avantage de s'adresser aux soussignés.

[illegible] CUSHMAN & ALPUENTE.
[illegible] 4,8 au bassin Carondelet.

BOUTEILLES A BIERE.—50 grosses de bouteilles à bière de Brennes, sur bon état et à vendre par

TIERNAN, CUDDY & Co.
[illegible] fév

[illegible] 1834, SECONDE SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, 7 janvier 1834.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens : MM. Chs. Derbigny, président, Beauvais, Castille, Dupre, Hériart, Labranche, Lacoste, Lafitte, Prudhomme, Saunders, Sloan, Tennison et Thomas.

M. Sloan a obtenu la permission de présenter une pétition de John Lakin, de la paroisse de Bâton-Rouge, demandant le privilège de tenir un bac à traverser sur le Mississipi, vis-à-vis la ville de Bâton-Rouge.

La pétition a été référée, après lecture, à un comité de deux membres, pour lequel le président a nommé MM. Sloan et Hériart.

Le président a soumis au sénat une pétition de George Baumgard de la paroisse de Jefferson, demandant à être indemnisé par l'Etat, des pertes qu'il a essuyées, en défendant son droit sur des propriétés à lui rendues illégalement par le Trésorier de l'Etat.

S